



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Travaux

Question écrite n° 42230

Texte de la question

M. Laurent Dominati demande à M. le ministre délégué au logement de bien vouloir lui indiquer ce qu'il en est de l'obligation de relier à la terre les installations électriques d'un immeuble en co-propriété. Qu'en serait-il de la responsabilité personnelle d'un co-propriétaire qui n'aurait pu satisfaire à une telle obligation faute d'une décision ressortissant à la compétence et à la diligence du syndic ?

Données clés

Auteur : [M. Dominati Laurent](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42230

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 1996, page 4349